



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 154/22

### Objet

Evolution de la structure financière de la SPL G2D39 – Avenant n°2 au contrat de concession de travaux pour l'ALSH de Tavaux

### Secrétaire de séance :

Jean-Pierre CUIINET

### Rapporteur :

Nathalie JEANNET

**Conseil Communautaire**  
**22 décembre 2022**  
**Tavaux - 18h30**

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 62  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 72  
Date de la convocation : 16 décembre 2022  
Date de publication : 29 décembre 2022

### Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, G. Bremond, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin suppléé par J. Comte, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. HoffmannL. P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P Lefèvre, J.L Legrand, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pavuret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey suppléé par C. Bolis, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

### Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à P. Antoine, B. Chevaux à J.Y Roy, F. David à J.L Legrand, D. Germond à J.B Gagnoux, I. Girod à I. Mangin, M. Henry à J.C Robert, P. Jaboviste à S. Marchand, M. Mbitel à C. Nonnotte-Bouton, M. Mirat à J. Gruet, P. Roche à J. Péchinot.

### Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, S. Calinon, G. Ginet, N. Gomet, N. Herrmann, L. Jarrot-Mermet, O. Lacroix, J. Lagnien, J. Lepetz, C. Mathez, A. Mathiot, P. Verne.

Lors du Conseil d'administration du 6 décembre 2022 de la Société Publique Locale (SPL) Grand Dole Développement 39, il a été approuvé une évolution de la structure financière de la société.

En effet, actuellement la SPL est structurée de la façon suivante :

Au plan de la structure (société) :

- Produits : rémunérations contractuelles issues des opérations,
- Charges : Frais généraux (expert-comptable, CAC, frais de tenue de compte, administration, charges de gestion de projet et de gestion locative de SEDIA).

Au plan des opérations :

- Recettes + financement : subventions éventuelles, affectation de fonds propres, emprunts, rémunérations perçues des collectivités ou de l'opération,
- Dépenses : toutes dépenses liées à l'opération + la rémunération contractuelle de la structure.

Dans ce schéma, la rémunération contractuelle de la SPL est à la fois une dépense sur l'opération confiée et un produit pour la structure. Les charges de la SEM SEDIA gestionnaire de la Société sont imputés au plan de la structure.

L'intérêt de cette structuration est d'avoir une vision consolidée de l'activité de la société, puisqu'apparaissent dans la structure les rémunérations contractuelles et les charges de gestion de

projet. Pour que cette solution soit viable, il faut cependant que les rémunérations contractuelles soient suffisantes pour supporter à la fois les charges de structure et les charges de gestion de projet.

Ainsi, la proposition d'évolution consiste à faire glisser progressivement les charges de gestion de projet et de gestion locative de SEDIA directement dans les opérations, afin de laisser dans la structure uniquement ce qui relève des frais généraux de la Société.

De fait, il convient que la rémunération contractuelle soit modifiée comme suit :

- Une rémunération de 5 % des loyers perçus avec un plancher annuel de 1 500 € par opération,
- Pour les acquisitions, travaux et cessions : 3 % du montant HT des travaux, avec un plancher de 1 500 € par opération,
- Pour la rénovation des groupes scolaires : 1,5 % du montant contractuel des travaux.

Afin de pouvoir modifier cette structuration financière, les opérations en cours doivent faire l'objet d'un avenant.

Concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il convient de modifier le contrat de concession de travaux pour la réhabilitation de la salle de spectacle de l'ancien CE Solvay en ludothèque et la construction d'un ALSH à Tavaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat de concession de travaux pour l'ALSH de Tavaux avec la SPL Grand Dole Développement 39 (G2D39), tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant ainsi que tout document y afférent.

Fait à Tavaux,  
Le 22 décembre 2022,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SPL Grand Dole Développement 39

